

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 14 OCTOBRE 2021**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le 14 octobre à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 7/10/2021 par le Maire s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, CHAUX Delphine, DEMICHEL Nelly, MORLANDET M.Christine et Mrs PERSIGNY André, TRONCY Georges

Étaient absents : Mrs GUILLET Florian, CAPITAN J.Paul et BILLIEMAZ Gérard

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour la démission d'un conseiller municipal. Après approbation du compte rendu de la précédente réunion, le Maire aborde l'ordre du jour. Il précise que Messieurs BILLIEMAZ Gérard et CAPITAN J.Paul ont donné pouvoir pour les représenter lors des votes.

Le maire fait lecture du courrier reçu de Mr GUILLET Florian, conseiller municipal, qui donne sa démission du conseil. Sa demande va être transmise à Madame la Sous-préfète pour acceptation.

Le Maire, suite au débat sur les prix des terrains à vendre lors du dernier conseil, propose aux conseillers de voter avec 3 propositions :

- le prix du terrain maintenu à 60 € le m2 non viabilisé,
- le prix du terrain à 55 € non viabilisé, (pour tenir compte de la viabilisation estimée entre 5000 et 6000 €)
- pas d'accord

Les résultats du vote sont :

12 voix pour un prix à 55 € le m2 non viabilisé

1 voix pour un prix à 60 € le m2 non viabilisé

1 abstention

Les 2 personnes intéressées par les terrains seront recontactées

Le Maire fait part des 3 propositions (qu'il a reçu sous pli cacheté à son intention) pour la maison à vendre rue du Docteur Ouillon, suite à 2 parutions dans la presse et une mise en agence immobilière par l'ancienne propriétaire :

81.000 €

87.000 €

105.000 €

Il propose au Conseil de voter.

Les résultats sont :

10 voix pour la proposition la mieux-disante à 105.000 €

4 abstentions

La proposition de Mr et Mme CHARRIER Jérôme est donc retenue étant la mieux-disante.

La séance est levée à 21 h 50

